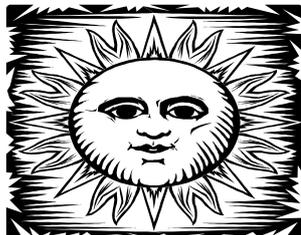


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

instance (remplacée bientôt par les Comités Techniques) avait comme but, pour l'essentiel, **de donner un avis** sur l'organisation générale des services, sur leur fonctionnement, etc. En gros, toutes les réorganisations des bureaux ont du y être soumises. Le vote des organisations syndicales y était purement indicatif.

Les CTP à la DELP n'ont donc pas beaucoup chômé. Disons que sur ces trois dernières années, ils se sont réunis une bonne quarantaine de fois.

Lorsqu'on regarde les compte rendus de ces CTP (qui sont à votre disposition) on s'aperçoit que 61 % des interventions émanent de la CGT, 24 % de SUD, 10 % de FO et, bonne dernière, 5 % de la CFDT.

Les syndicats de «proposition» ne s'expriment donc qu'à hauteur de 15 % (FO et CFDT compris) dans des lieux où ils prétendent vous défendre !

C'est toujours utile à savoir...

QUI FAIT QUOI ?

Certains syndicats (CFDT, FO) disent qu'ils privilégient la négociation plutôt que la lutte. Ils participent donc à toutes les réunions institutionnelles. De fait, on pourrait penser qu'ils y ont une activité soutenue. Prenons, par exemple, les Comités Techniques Paritaires à la DELP Touraine-Berry. Cette instance

SOUVENIRS...

Mélenchon, en 1991, sénateur socialiste, vote pour la séparation des PTT et la fin de son statut d'administration. Il suit en cela les recommandations du rapport d'Hubert Prévot, ancien commissaire général du Plan de 1981 à 1984, ancien secrétaire confédéral de la **CFDT** et membre du Parti socialiste...

NÉGRIERS DES TEMPS MODERNES :

Il n'y a pas d'autre mot pour qualifier les encadrants à la distri. Les « béni-oui-oui » de la DOTC n'hésitent pas à sortir les demandes d'explication, les avertissements pour sanctionner les factrices et facteurs pour un oui ou pour un non, alors qu'ils sont déjà en dépassement horaire chaque jour. Ces « béni-oui-oui » n'hésitent pas à faire payer cher les facteurs qualité en leur répétant qu'ils sont facteur de qualité comme si facteur de qualité était une super promo, ce n'est que de niveau II-2, y'a pas de quoi se pâmer. Cette promo ne relève pas de l'encadrement ou de la maîtrise. Mais avec ces petites différences la boîte monte le personnel les uns contre les autres, ceux qui ont eu la super promo et ceux qui ne l'ont pas eu. Et au passage, pour les « heureux » élus, la boîte leur fait payer cher en leur demandant toujours plus. Ne nous y trompons pas : Les problèmes dans les bureaux sont du au manque de personnel, aux tournées trop longues, à la sécabilité, et c'est du marche ou crève que la boîte nous impose.

Autrefois on parlait d'esclavagisme, maintenant on parle d'adaptation aux lois du marché. Mais le résultat est le même, les gens y perdent leur santé.



UN GUIDE TRES PRATIQUE

214 pages pour les fonctionnaires, 240 pages pour les contractuels, **le nouveau guide pratique SUD-PTT 2011** est disponible auprès des militant(e)s SUD de votre bureau ou auprès du syndicat départemental.

Très complet, comme a son habitude, il aborde tous les sujets qui vous intéresse au quotidien : Salaires, indemnités, contrats de travail, promotion, mobilité, congés, repos, retraite, carrières, disponibilités, durée et condition de travail, recours et discipline, droit de grève, etc.

A chaque édition, c'est le même topo, on se l'arrache !

Donc n'attendez pas trop pour réclamer le votre (moyennant **2 euros** ; pour les chèques, les libeller à l'ordre de SUD-PTT 36-37).

RESTAURATION NOCTURNE À LA PIC : L'OGRE AVENANCE VA NOUS MANGER TOUT CRU.

La PIC a fait venir une responsable de la DNAS (Direction Nationale des Affaires Sociales de LP) pour nous expliquer « qu'il y avait une dégradation du nombre de convives » (équipiers et convives ce sont les mêmes, c'est nous) et que leur « priorité allait à la restauration collective » (et pas « individuelle »-ouf !-), d'où le choix d'une distribution automatique, avec une maîtrise des coûts d'Avenance, premier distributeur européen de bouffe Tricatel collective, et en contrat national avec La Poste (sur les colos aussi d'ailleurs...). Les syndicats n'ont pu que constater les dégâts sur la dégradation récurrente en terme de qualité et de choix, et sur la considération du personnel : discuter sur le nombre de micro-ondes installés ne nous fera pas beaucoup avancer, d'autant plus que sciemment, on nous dégoûte d'aller bientôt manger comme des poulets de batterie, tout en soulignant qu'on ne maîtrise pas « le frein humain » (ça aussi c'est nous, et en plus c'est de notre faute !).

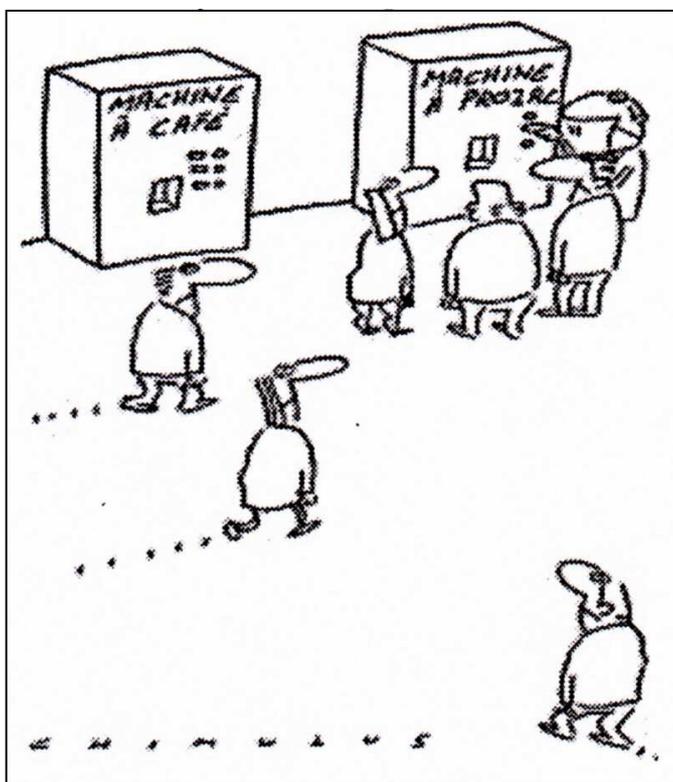
Non, Madame la DNAS, on ne dit pas « maintien de la restauration collective » mais bien suppression du self service.

J' aime trop mon pays pour être nationaliste »
« Lettres à un ami allemand » (1948). Albert Camus

DES CONDITIONS DE TRAVAIL... À LA VIE AU TRAVAIL

Depuis toujours les agents, via le syndicat, luttent pour améliorer leur sort et la manière dont ils peuvent s'acquitter au mieux de leur journée de boulot. Chacun a sa propre interprétation du débat « travailler pour vivre ou vivre pour travailler » mais la réalité est que la majorité d'entre nous allons d'abord au travail pour gagner notre pain quotidien avant d'y prendre notre pied.

Gênée de ce constat, avec son slogan « vie au travail » la poste retire du débat l'espoir d'une vie meilleure en laissant croire qu'il n'y a qu'une seule issue. Et ce n'est pas le pognon dépensé en gadgets pour les uns et resto pour les cadres qui remonteront le moral au nom de l'amélioration de la vie au travail ! Non, les quelques mesurette affichées pour cette opération de communication ne sont qu'un nouveau leurre et camouflent en réalité un nouveau rapport entre les postiers et leur travail voulu par la direction.



" C'est qui le meilleur ? "

Depuis la signature du contrat collectif, certaines organisations syndicales se disputent la paternité de la mise en place du dispositif.

Chacune aurait été la première à réclamer ou à promouvoir le contrat collectif. Propos ou polémiques dérisoires, en ces temps d'élections professionnelles ! Pour SUD qui est signataire de cet accord, la mise en place du contrat collectif est d'abord une bonne chose pour les fonctionnaires et cela n'a pas été l'affaire d'une seule organisation syndicale.

Rappelons que si la mise en place du contrat collectif pour les fonctionnaires a tant tardé, c'est que la MG était contre et qu'elle a tout fait pour que les fonctionnaires n'en profitent pas. Certains étaient bien silencieux à l'époque. A croire que certains semblent préférer l'assurance individuelle au contrat collectif.

Pour SUD, l'important, c'est la solidarité : la Sécurité Sociale, c'est bien mieux qu'un contrat collectif, mais un contrat collectif, avec participation de l'employeur, c'est bien mieux qu'une mutuelle sans participation de l'employeur ! (Même si une mutuelle, c'est mieux que rien.)